

ANNEXE

Compilation de textes sur la co-rédemption et la médiation de la Très Sainte Vierge

Cette liste est loin d'être exhaustive, tant les textes sont nombreux. Elle n'est donc qu'un échantillon de tout ce qui a été dit sur ces questions depuis les premiers siècles de l'Église.

Les citations sont données dans l'ordre chronologique, sans distinguer l'un ou l'autre concept, car ils sont si liés que beaucoup de textes concernent les deux. Faire deux listes distinctes aurait conduit à reproduire plusieurs textes deux fois puisqu'il aurait été nécessaire de les mentionner dans les deux listes.

- Sources :
- Catéchisme de la médiation universelle de Notre-Dame
 - Encycliques : site du Vatican, ou site de *La porte latine*
 - Acata Apostolicae Sedis
 - Dentzinger
 - Patrologie de Migne
 - Dictionnaire de Théologie Catholique

\$\$\$\$\$

Antienne *Sub tuum præsidium* (III^e siècle)

Un original en grec de cette antienne a été retrouvé sur un papyrus daté du III^e siècle. Le texte, pratiquement identique à celui que nous connaissons aujourd'hui, est le suivant : « *Sous l'égide de votre miséricorde, nous nous réfugions, ô Mère de Dieu ; ne méprisez pas nos prières dans le besoin, mais délivrez-nous du danger, vous la seule [pure], la seule bénie.* »

Saint Éphrem le Syrien (306 – 373)

Diacre d'Edesse en Syrie et docteur de l'Église, premier à employer le terme de médiatrice, il présente la Mère de Dieu comme une « *mère inépuisable des dons et des présents divins* », « *la dispensatrice de tous les biens* », « *après le médiateur, la médiatrice du monde entier* », par elle « *toute gloire, tout honneur, toute sainteté (...) a été, est et sera donnée aux apôtres, aux prophètes, aux martyrs, aux justes (...)* ». (Textes choisis par l'Église pour l'office des Matines de la fête de Marie Médiatrice de toutes grâces)

Il priait Notre-Dame en ces termes : « *Mère de Dieu, pleine de grâces, (...) le canal de tous les biens, la reine de toutes les choses après la Trinité, (...) la Médiatrice du monde après le Médiateur, (...) le pont mystérieux qui relie la terre au ciel, la clef qui nous ouvre les portes du paradis, (...) notre avocate, notre médiatrice, (...) accueillez mon âme dans sa misère et par votre médiation, rendez-la digne d'être un jour à la droite de votre unique Fils.* »

Basile, évêque de Séleucie, en Syrie (mort vers 459)

Vous qui avez été constituée **médiatrice entre Dieu et les hommes**, (...) regardez-nous du haut du ciel, soyez-nous propice. (In Annunt., 39, PG 85-444)

Saint Venant Fortunat, évêque de Poitiers (530 – 609)

Donnez-nous tous les biens, (...) qu'il reçoive par vous nos prières. » (Voir Miscel., L. 8, c. 5, PL 88-265)

Jean, évêque de Thessalonique (mort vers 630)

Jusqu'à la consommation des siècles, tous ceux qui veulent se sauver recevront d'elle courage et confiance. (Hom. de dormitione B.V.M., 5 ; Patr. Orient., XIX, 8, p. 385)

Vous qui nous avez concilié et apporté tous les biens [...] répandez sur nous les fleuves de la grâce. (Homilia I in Dormitionem B.V.M., n. 10 ; PG 96-716)

Saint Germain, patriarche de Constantinople (634 – 733)

Nul ne reçoit de don, si ce n'est par vous, ô toute innocente ! Nul n'obtient l'aumône de la grâce, si ce n'est par vous, ô toute auguste ! (Orat. IX, PG 98-380) (Prière citée dans l'encyclique *Jucunda semper* de Léon XIII)

Personne, ô Vierge très sainte, n'est rempli de la connaissance de Dieu que par vous ; personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu ; personne n'obtient un don de la Miséricorde que par vous.

Saint Jean Damascène (649 – 749)

Recevez la prière de votre serviteur pécheur... il vous a comme seule espérance de bonheur, protection durant sa vie, et **médiatrice** auprès de votre Fils. (*Homilia VI in Nativitatem B.V.M.*, n. 12 ; PG 96-680)

Tous les yeux sont tournés vers vous, par votre médiation nous sommes réconciliés avec votre Fils. (*Homilia I in Nativitatem B.V.M.* ; PG 96-660)

Vous avez été faite pour nous, qui sommes tirés de la glaise, et vous plaidez pour nous en **médiatrice** auprès de votre Fils, votre Dieu et le nôtre. (*Ibid.*)

Elle est pour nous **dispensatrice de tous les biens**. (*Homilia II in Dormitionem B.V.M.*, n. 16 ; PG 96-744)

Georges, métropolite de Nicomédie, en Bithynie (mort en 879)

Ainsi, en te présentant comme **médiatrice**, tu nous réconcilies avec lui (...). Intercède pour nous nuit et jour. (*Hom. in S.S. Deip. infr. in Templ.*, PG 100-1455)

Jean Kyriotes, évêque de Mélitène, en Cappadoce (mort vers 990)

Elle est maintenant **deuxième médiateuse auprès du premier médiateur**. (Discours d'adieu, n. 58, voir Maria, t. V, p. 222)

Jean, archevêque d'Euchaïta, en Asie mineure (mort vers†1050)

Tout ce qu'il y a d'heureux pour nous dans la vie présente et dans la vie future, tout, dis-je, nous vient par elle (...) **médiatrice** entre le ciel et la terre. (*Serm. in S. Seip. Dormit.*, 32; 33, PG 120-1109, 1112)

Saint Anselme de Cantorbery (1033 – 1109)

Quelle **médiatrice** invoquerais-je avec plus de ferveur que celle dont les entrailles ont porté la réconciliation du monde ? (*Oratio 51 ad B. Virginem* ; PL 158-950)

Saint Bernard (1090 – 1153)

Il utilise des expressions : « *Mediatrix salutis* » (PL 182-333) ; « *Mediatrix nostra* » (PL 183-43) ; « *talem mediatricem* » (PL 183-430) ; « *mediaticem apud solem justitiae constitutam* » (PL 183-438).

Il compare la Sainte Vierge à **un canal ou un aqueduc** : « *tenant sa plénitude de la source qui jaillit dans le cœur du Père.* »

Certes, l'homme, le Christ Jésus est un médiateur fidèle et tout-puissant entre Dieu et les hommes, mais nous redoutons en lui la majesté divine [...]. Dès lors, la femme bénie entre les femmes n'intervient pas inutilement ; elle a sa place nécessaire dans cette réconciliation. **Nous avons besoin d'un médiateur pour aller au grand médiateur**, et nous ne saurons en trouver de plus efficace que Marie. (*Sermo dom. in octav. Assumptionis* ; PL 183-429)

Que Dieu a mis en Marie la plénitude de tout bien, de sorte que s'il y a en nous quoi que ce soit d'espérance, de grâce, de salut, nous sachions que cela découle d'elle... Car telle est la volonté de **celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie**. (*Sermo in Nativit. B.M.V.* ; PL 183-441)

N'importe quoi que vous vouliez présenter à Dieu, souvenez-vous de le confier à Marie, afin que la grâce remonte à sa source par le même aqueduc qui nous l'a apportée. (*Sermo in Nativit. B.V.M.* ; PL 183-443)

C'est donc du plus intime de nos cœurs, du fond même de nos entrailles et de tous nos vœux que nous devons honorer la vierge Marie, c'est la volonté de **celui qui a voulu que tout nous vint par Marie**. (Sermon sur la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie – L'Aqueduc, §7)

Amédée de Lausanne (1110 – 1159)

La très glorieuse et très douce Vierge Marie siège, au royaume de l'éternelle lumière, sur un trône d'une gloire incomparable, la première après son Fils. Là, elle intercède continuellement pour nous d'une prière toute-puissante. (Homil. 8, *De BVM plenitudine...* PL 188, 1343)

Pierre de Celles, évêque de Chartres (1115 – 1183)

Quoi que nous fassions pour parvenir à la patrie céleste, **aucune grâce ne nous est accordée sinon par notre souveraine, (...) notre médiateuse auprès de Dieu**. (*Serm. 73*, et *Epist. 10*, PL 202-866)

Saint Antoine de Padoue (1195 – 1231)

La bienheureuse Vierge Marie, notre **médiatrice**, a rétabli la paix entre Dieu et l'homme pécheur. (*Sermo in Annuntiat. B.V.M.*, n. 2)

Saint Albert le Grand (1200 – 1280)

Voici quelques expressions utilisées par saint Albert :

Aquæductus gratiæ (Comment. sup. cap. 1 Lucæ)

Canal du paradis, irriguant l'Église de l'eau des grâces (Sermo XL in Nativit. B.V.M.)

Canal arrosant de diverses manières tous les fidèles. (Sermo XXIX in Nativit. B.V.M.)

Par le cou, il faut entendre la bienheureuse Vierge : en effet, c'est par elle que tout le corps de l'Église est uni à son chef, le Christ, d'une manière très excellente. (Sermo XXXIV de Assumpt. B.V.M.)

Cette union au Christ dans l'ordre de la grâce, le docteur universel l'explique par la doctrine traditionnelle de la « nouvelle Ève », « qui n'aurait pas été une aide semblable à lui (Gn 2, 18), si elle n'avait pas dû participer à tous les mêmes actes du salut, bien qu'en dépendance de celui auquel elle était associée. (Comment. sup. cap. 4 Mat.)

Elle est donc aussi **médiatrice**, car c'est le propre de ce qui est au milieu, de rétablir l'unité entre les extrêmes tournés vers lui. (Comment. sup. cap. 1 Lucæ)

Saint Bonaventure (1221 – 1274)

On ne trouve jamais le Christ qu'avec Marie et par Marie. Celui qui cherche le Christ en dehors de Marie, Le cherche en vain.

La Vierge a **coopéré à la Rédemption** du genre humain. (III Sent., d.3, p.1)

La bienheureuse Vierge Marie est **médiatrice** entre nous et le Christ, comme le Christ l'est entre nous et Dieu. (III Sent., d. 3, P. I, a. 1, q. 11.)

Toute grâce vient aux hommes par l'intervention de Marie. (Sermo 2 de Purificat. B.V.M.)

Médiatrice de tous auprès de Dieu (Sermo 5 de Annunt. B.V.M.)

À elle aussi s'applique cette parole : « De sa plénitude, tous ont reçu ». (Sermo 5 de Annunt. B.V.M.)

Fontaine surabondante de toutes les grâces. (Sermo 4 de Assumpt. B.V.M.)

Marie est reine et **dispensatrice** (dispensatrix) de la grâce [...] En effet la grâce divine, qui guérit le genre humain, descend sur nous par elle, comme par un canal. (Sermo 9 in Pentecoste)

Parce que c'est à cette Vierge qu'appartient la dispensation de la grâce, non en tant que principe, mais de par son mérite (Sermo de Regia dignitate B.V.M.)

On l'appelle “Porte du ciel”, parce que personne ne peut entrer au ciel si ce n'est par elle, comme aucune grâce ne peut en sortir non plus. Ainsi le Seigneur ne reçoit jamais sans sa médiation. (Sermo 6 de Assumpt. B.V.M.)

Saint Thomas d'Aquin (1225 – 1274)

Rien n'empêche que d'autres soient appelés **médiateurs entre Dieu et les hommes** sous un certain rapport, en tant qu'ils coopèrent à l'union des hommes avec Dieu par une fonction qui leur est attribuée (...). « *Ce qui vient de Dieu*, dit saint Paul aux Romains (Ro 13), *suit un ordre établi* ». (...) C'est ainsi que, dans la hiérarchie céleste, les illuminations spirituelles sont transmises aux anges inférieurs par l'intermédiaire des anges supérieurs (...). Il faut dire aussi que parvenir à faire faire quelque chose par d'autres n'est pas une preuve de moindre puissance, mais au contraire de plus grande puissance, que d'avoir à le faire par soi-même. (IIIa, q. 26, a. 1 et q. 42, a. 1-2)

[À Cana], la Mère du Christ a fait office de **médiatrice**, de deux façons : d'une part en intercédant auprès de son Fils, de l'autre en dirigeant les serviteurs. (Super Evangel. S. Ioannis, c. II, lect. 1, § 344)

La bienheureuse Vierge fut pleine de grâce, au point de répandre de sa plénitude sur tous les hommes. Que chacun des saints possède une grâce suffisante au salut de beaucoup d'hommes, c'est chose considérable. Mais si un saint était doté d'une **grâce capable de sauver toute l'humanité**, il jouirait d'une abondance de grâce insurpassable. Or **une telle plénitude existe** dans le Christ et **dans la bienheureuse Vierge**. En tout péril, en effet, vous pourrez obtenir le salut de cette glorieuse Vierge [...] En toute cette action vertueuse également, vous pourrez bénéficier de son aide. (In salutationem angelicam ; trad. dans Le Pater et l'Ave, Paris, N.E.L., 1967, p. 170-171)

Jacques de Voragine, O.P., archevêque de Gênes (1228 – 1298)

Comme le cou est l'intermédiaire entre la tête et le corps, de même **elle est la médiateuse entre Dieu et nous**. (*Mariale Aureum*, Serm. IX)

Ernest, archevêque de Prague (1297 – 1364)

Notre médiateuse, de qui l'on reçoit d'une manière parfaite dons, grâces et charismes. (Mariale, cap. 33, voir ibid., col. 1456)

Notre-Dame à Sainte Brigitte (1303 – 1373)

Il n'est personne, si maudit soit-il, à qui ma miséricorde fasse défaut, tant qu'il vit sur cette terre, (...) personne, à moins d'être absolument réprouvé, qui ne puisse en m'invoquant revenir à Dieu et trouver miséricorde.

Dieu à Sainte Catherine de Sienne (1347 – 1380)

Quiconque juste ou pécheur honora ma Mère comme il convient ne sera jamais la proie du démon infernal.
(Dialogue, livre 2, ch. 5)

Saint Bernardin de Sienne (1380 – 1444)

Depuis le moment où elle est devenue la mère du Fils de Dieu qui est celui qui donne l'Esprit Saint, tous les dons, les vertus, **les grâces de l'Esprit Saint sont accordés à travers ses mains**. Elle les donne à qui elle veut, quand elle veut et dans la mesure qu'elle veut.

Saint Antonin O.P., évêque de Florence (1389 – 1489)

Médiatrice entre Dieu et les hommes, (...) c'est par Marie que **descend du ciel tout ce qu'il y a de grâce à venir dans le monde**. (Summa, P. IV, tit. XV, C. 13, 20)

Maurice, OFM, archevêque de Tuam, en Irlande (1460 – 1513)

Étant notre **médiatrice au-dessus de toutes les créatures**, (...) elle est la **dispensatrice de toutes les grâces**. (Coron. Novae B.M., S. 2, 25, voir ibid., col. 1458)

Saint Pierre Canisius (1521-1597)

Saint Pierre Canisius a écrit un traité spécial pour défendre les priviléges de la très sainte Vierge *De Maria Virgine incomparabili*, dans lequel il y justifie le titre de « médiatrice » qui était attaqué par les luthériens.

Saint Robert Bellarmin (1542 – 1621)

Le Christ est le chef de l'Église, et Marie en est le cou. Toutes les faveurs, toutes les grâces, toutes les influences célestes viennent du Christ, comme de la tête ; et **toutes elles descendent sur le corps par Marie, comme c'est par le cou dans l'organisme humain que la tête vivifie les membres**. De même qu'un membre qui voudrait recevoir les influences de la tête, mais refuserait de les avoir par l'intermédiaire du cou, se dessècherait et mourrait, ainsi les hérétiques qui attendent du Christ grâce et vie, mais **ne veulent pas les recevoir par la reine du ciel, demeurent et demeureront perpétuellement arides**. (Concio 42 de Nativ. BMV)

Par une grâce spéciale de Dieu, Marie, s'est vue doter d'un trône si sublime qu'elle voit sous ses pieds, non seulement l'Église militante de la terre, mais aussi l'Église triomphante des cieux. Or, comme le cou est l'intermédiaire entre la tête et le corps, de même **Marie est médiateuse entre le Christ et l'Église**. (*Sermo in Assumpt. B.V.M.*)

Saint Laurent de Brindes (1559-1619)

[Elle est] notre Mère, notre médiateuse et notre avocate auprès du Christ son Fils, et nous ne pouvons rien obtenir sans son intercession. (...) [Aussi, on n'a jamais cessé] de l'invoquer avec ferveur, comme Mère de miséricorde, puissante auxiliatrice du genre humain, patronne de l'Église, médiateuse entre le Christ et les hommes. (*Sermo 10 in salut. angel.*)

Si nous sommes tous un seul corps [mystique] dans le Christ, Marie en est le cou, qui est placé au-dessus de tous les autres membres, et immédiatement rattaché à la tête. (...) Par Marie les prières de l'Église montent vers Dieu, et les grâces descendant de Dieu sur l'Église. (...) [Elle est] la trésorière de tous les trésors divins. (*Sermo 1 in Assumptionem*)

Marie est vraiment l'océan de toutes les grâces et dons de Dieu. (*Sermo 5 super Fundamenta ejus*)
Si Dieu est la source de toutes les grâces, « Marie en est l'aqueduc ». (*Sermo 15 super Missus est*)

Saint François de Sales (1567-1622)

Nous devons nous servir d'elle pour **médiatrice** envers son divin Fils pour obtenir le Saint-Esprit... Nous devons demander à Dieu par son intercession nos nécessités, et non seulement les biens spirituels, comme sont les vertus, mais aussi les temporels en tant qu'ils nous sont nécessaires. (Sermon 50)

Dieu tout-puissant lui donna un degré de gloire digne de sa grandeur, comme aussi le pouvoir de **distribuer** à «ceux qui l'aiment» des grâces dignes de sa liberalité et magnificence. (Sermon pour l'Assomption)

Jacques-Bénigne Bossuet (1627 – 1704), évêque de Meaux

Disons, en passant, que **c'est par Marie que la grâce nous est distribuée**, pour combattre l'opinion de ceux qui nous blâment d'honorer la Vierge comme Mère de Dieu. (Sermon pour la fête de la Visitation, le 2 juillet 1688)

La Sainte Vierge à sainte Véronique Giuliani (1660 – 1727)

Je suis médiateuse entre Dieu et les hommes ; toutes les grâces passent par mes mains.

J-B. Massillon, évêque de Clermont-Ferrand (1663 – 1742)

Elle est établie, sous Jésus-Christ, la **médiatrice des fidèles, le canal des grâces** (...). Il veut que nous nous adressions à elle, si nous voulons tout obtenir de lui. (Sermon pour la fête de l'Assomption)

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort (1673 – 1716) *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*,

N° 25 : Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle épouse, ses dons ineffables, et **Il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède** : en sorte qu'elle distribue à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et quand elle veut, tous ses dons et ses grâces, et **il ne se donne aucun don céleste aux hommes qu'il ne passe par ses mains virginales**. Car telle est la volonté de Dieu qui a voulu que nous ayons tout par Marie.

N° 85 : Disons hardiment avec saint Bernard que **nous avons besoin d'un médiateur auprès du Médiateur même**, et que la divine Marie est celle qui est la plus capable de remplir cet office charitable ; c'est par elle que Jésus-Christ nous est venu, et c'est par elle que nous devons aller à Lui.

N° 86 : Pour aller à Jésus, il faut aller à Marie, c'est notre **médiatrice d'intercession** ; pour aller au Père éternel, il faut aller à Jésus, c'est notre Médiateur de rédemption.

Benoît XIV (1675 – 1758)

Bulle *Floriosae Dominae* (28 septembre 1748)

Marie est comme le canal céleste duquel descendant dans le sein des malheureux mortels les eaux de toutes les grâces.

Saint Léonard de Port Maurice (1676 – 1751)

C'est l'enseignement commun des saints que **personne ne se sauve que par l'intercession de Marie**, et que, dans l'ordre actuel de la Providence, Dieu n'accorde au monde **aucune grâce que la supplique n'ait été signée par les mains de Marie**. C'est ce que dit expressément saint Bernard : « *Deus totum habere nos voluit per Mariam !* » « *C'est la volonté de Dieu que nous n'ayons rien que par Marie !* » Telle est la source de ces ineffables bienfaits qui découlent continuellement sur nous. (Sermon, n° 18 § V)

Saint Alphonse de Liguori (1696 – 1787) dans *Les gloires de Marie*

Nous confessons que Jésus-Christ est l'unique médiateur de justice, le seul qui nous obtienne par ses mérites les grâces et le salut. Mais nous disons que Marie est **médiatrice de grâces** ; et tout en reconnaissant qu'elle n'obtient rien, si ce n'est par les mérites de Jésus-Christ et en vertu d'une prière faite au nom de Jésus-Christ, il n'en est pas moins vrai que toutes les grâces que nous sollicitons ne nous sont accordées que par le moyen de son intercession. (...)

Les théologiens et les saints Pères **attribuent communément** à Marie ce **titre de Médiatrice**, parce qu'elle a, par sa puissante intercession et son mérite de congruité, obtenu notre salut à tous **en procurant au monde perdu le bienfait de la Rédemption**. Nous disons mérite de congruité, car Jésus-Christ seul est notre Médiateur par voie de justice et par le mérite de *condigno* (...).

Comme Jésus-Christ fut leur Médiateur de *condigno*, ainsi Marie peut être appelée la **Médiatrice des anges de congruo**, puisqu'elle accéléra par ses prières la venue du Rédempteur. Du moins, en méritant de *congruo* de devenir la Mère du Messie, elle mérita aux anges la **réparation des places perdues** par les démons.

On sait bien que c'est aux mérites de Jésus-Christ que Marie doit cette autorité souveraine qui la fait médiateuse de notre salut, médiateuse non certes de justice, mais de grâce et d'intercession [...]. Autre chose est la médiation de justice par voie de mérite, autre chose est la médiation de grâce par voie de prière. Autre chose également est de dire que Dieu ne peut pas, autre chose qu'il ne veut pas nous accorder ses grâces sans l'intercession de Marie.

En affirmant que **toutes les grâces nous viennent par l'entremise de Marie**, les saints et les auteurs dont nous avons allégué l'autorité, n'ont certes pas pensé ne pas dire autre chose, sinon que **nous avons reçu par Marie Jésus-Christ, source de tout bien**, (...) ; mais ils ont voulu nous assurer de plus que **Dieu**, après nous avoir donné Jésus-Christ, **veut que toutes les grâces qui dès lors ont été distribuées, qui le sont encore maintenant, et qui le seront jusqu'à la fin du monde en vertu des mérites de notre Sauveur, le soient toutes par l'intercession et les mains de Marie**.

Pie VII (1742 – 1823)

Lettre apostolique *Id officii debent* (9 janvier 1801)

Debout près de la croix de Jésus, avec une force incomparable et une constance invincible, elle offrait ses souffrances au Père éternel pour leur salut.

Lettre à l'Ordre des Servites (1806)

Notre Mère très aimante est la dispensatrice de toutes les grâces.

Pie IX (1792 – 1878)

Encyclique *Ubi Primum* (2 février 1849)

Dieu a mis en elle la plénitude de tout bien ; sachons-le donc : tout ce qu'il y a en nous d'espérance, **tout ce qu'il y a de grâce et de salut émane d'elle.**

Constitution apostolique *Ineffabilis Deus* (8 décembre 1854)

Dieu avait clairement et ouvertement montré à l'avance le miséricordieux Rédempteur du genre humain, son Fils unique, Jésus-Christ, désigné sa bienheureuse Mère, la Vierge Marie, et nettement exprimé l'inimitié de l'un et de l'autre contre le démon. En sorte que, comme le Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, détruisit, en prenant la nature humaine, l'arrêt de condamnation qui était contre nous et l'attacha triomphalement à la croix ; ainsi la **Très Sainte Vierge**, unie étroitement, unie inséparablement avec lui, **fut, par lui et avec lui, l'éternelle ennemie du serpent venimeux, le vainquit, le terrassa sous son pied virginal et sans tache, et lui brisa la tête.** (...)

Ils [les Pères de l'Église] ont encore professé que la Très glorieuse Vierge avait été **la réparatrice de ses ancêtres et qu'elle avait vivifié sa postérité.**

Bref apostolique *Cum purgaturus aream* (25 août 1873)

À la très douloureuse mort du Christ, elle s'est unie si étroitement au sacrifice de son divin Fils, qu'elle a été appelée Vierge-prêtre par les Pères de l'Église.

Bref *Cum Optandum* (15 janvier 1877)

Il est toujours à souhaiter, chers fils, et surtout dans les malheurs de l'Église, de voir s'étendre de plus en plus et s'enflammer parmi le peuple chrétien le culte de la Bienheureuse Vierge et la confiance en celle qui, seule, a tué toutes les hérésies et **par qui Dieu a voulu que nous vinsent tous les biens.**

Léon XIII (1810 – 1903)

Encyclique *Supremi Apostolatus Officio* (1^{er} septembre 1883)

À cette fin, Nous estimons que rien ne saurait être plus efficace et plus sûr que de Nous rendre favorable, par la pratique religieuse de son culte, la sublime Mère de Dieu, la Vierge Marie, dépositaire souveraine de toute paix et **dispensatrice de toute grâce**, qui a été placée par son divin Fils au faîte de la gloire et de la puissance, afin d'aider du secours de sa protection les hommes s'acheminant, au milieu des fatigues et des dangers, vers la Cité Éternelle. [...] En effet, la Vierge exempte de la souillure originelle, choisie pour être la Mère de Dieu, et par cela même **associée à Lui dans l'œuvre du salut du genre humain**, jouit auprès de son Fils d'une telle faveur et d'une telle puissance que jamais la nature humaine et la nature angélique n'ont pu et ne peuvent les obtenir.

En 1885, approbation d'une prière qui fait référence à la Vierge Marie en tant que « *corédempratrice du monde* » (ASS, tome XVIII [année 1885], p. 93).

Encyclique *Octobri Mense* (22 septembre 1891)

On peut, avec non moins de vérité, affirmer que par la Volonté de Dieu, Marie est l'intermédiaire par laquelle nous est distribué cet immense trésor de grâces accumulé par Dieu, puisque la grâce et la vérité ont été créées par Jésus-Christ (Jean I, 17) ; ainsi, de même qu'on ne peut aller au Père suprême que par le Fils, **on ne peut arriver au Christ que par Sa Mère.**

Encyclique *Jucunda Semper Expectatione* (8 septembre 1894)

Lorsqu'elle se consacra tout entière à lui dans le temple avec son Fils, par l'un et l'autre de ses actes elle devint l'associée de ce Fils dans la laborieuse expiation pour le genre humain ; et c'est pourquoi il n'est pas douteux qu'elle n'ait pris, en son âme, une très grande part aux amertumes, aux angoisses et aux tourments de son Fils (...) Auprès de la croix de Jésus se tenait debout Marie, sa mère, laquelle, émue pour nous d'une immense charité, afin de nous recevoir pour fils, **offrit elle-même volontairement son Fils à la justice divine**, mourant en son cœur avec lui, transpercée d'un glaive de douleur. (...)

Nous vous implorons, **médiatrice de notre salut**, aussi puissante que clémence ; (...)

Conformément à cette loi de la miséricorde et de la prière dont Nous avons parlé et que saint Bernardin de Sienne a formulée en ces termes : « *Toute grâce qui est communiquée en ce monde arrive par trois degrés. Car, de Dieu dans le Christ, du Christ dans la Vierge et de la Vierge en nous, elle est très régulièrement dispensée.* » (Serm. VI in festis B. M. V. de Annunc. a. I, c. 2.)

Messe pour la fête de Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse, approuvée le 23 juillet 1894 : Postcommunion

Seigneur Dieu tout-puissant, **vous avez voulu que nous possédions tous les biens par la Mère Immaculée de votre Fils** ; donnez-nous, grâce au secours d'une Mère si puissante, d'éviter les périls du temps présent, et d'arriver à la vie éternelle.

Encyclique *Adjutricem Populi* (5 septembre 1895)

Selon les desseins de Dieu, Elle [Marie] a commencé à veiller sur l'Église, à nous assister et à nous protéger comme une Mère, de sorte qu'après avoir été **coopératrice de la Rédemption humaine**, Elle est devenue aussi, par le pouvoir immense qui lui a été accordé, la **dispensatrice de la grâce qui découle de cette Rédemption pour tous les temps.** (...)

C'est de là aussi que s'élèvent à bon droit de nombreuses louanges de tout pays et de tout rite, se multipliant à travers les siècles ; tels que les titres qui lui sont donnés de notre Mère, **notre Médiatrice, de Réparatrice du monde entier, de Dispensatrice des dons de Dieu.**

Personne, ô Vierge très sainte, n'est rempli de la connaissance de Dieu que par vous ; personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu ; personne n'obtient un don de la Miséricorde que par vous. (S. Germanus constantinop., or. ii in dormit. B. M. V)

Encyclique *Fidentem piumque* (20 septembre 1896)

Assurément, le nom et le rôle de parfait Conciliateur ne conviennent à nul autre qu'au Christ ; lui seul. Dieu et homme tout ensemble, a réconcilié le genre humain avec le Père céleste. « *Il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, qui s'est offert lui-même pour la rédemption de tous* » (I Tim. II, 5, 6). Mais si, comme l'enseigne le Docteur angélique, « *n'en n'empêche que quelques autres soient appelés en un sens médiateurs entre Dieu et les hommes, en tant qu'ils coopèrent à l'union de l'homme avec Dieu dispositivement et par leur ministère* » (*Somme théologique*, III, q. XXVI, aa. 1, 2) tels que les anges et les saints prophètes et les prêtres des deux Testaments, évidemment le même titre de gloire convient plus amplement à la sainte Vierge, car il est impossible de concevoir quelqu'un qui, pour réconcilier les hommes avec Dieu, ait pu dans le passé ou puisse dans l'avenir agir aussi efficacement, que Marie. C'est elle qui a donné un Sauveur aux hommes courant à leur perte éternelle, lorsque, à l'annonce du *Sacrement de paix* apporté par l'Ange sur la terre, elle donna son admirable consentement *au nom de tout le genre humain* (S. Th. III, q. XXX, a. 1) : elle est celle de *qui est né Jésus* ; elle est sa vraie Mère, et, pour ce motif, une digne et agréable **Médiatrice auprès du Médiateur**.

Encyclique *Diuturni Temporis* (5 septembre 1898)

D'elle, en effet, découlent, comme d'un canal très abondant, les flots des grâces célestes. « *Dans ses mains sont les trésors des miséricordes divines* ». « **Dieu veut qu'Elle soit le principe de tous les biens** »

Constitution apostolique *Ubi primum* (2 octobre 1898)

Aussitôt que, par un secret dessein de la divine Providence, Nous fûmes élevé sur la Chaire suprême de saint Pierre, (...) Notre esprit s'éleva naturellement vers la puissante Mère de Dieu qui fut elle-même **sa coopérative dans la rédemption du genre humain**.

Encyclique *Parta Humano Generi* (8 septembre 1885)

Certes, rien ne peut être plus efficace pour nous concilier la faveur de la Vierge Marie et nous mériter les grâces les plus salutaires, que d'entourer des plus grands honneurs possibles les **mystères de Rédemption** auxquels nous voyons qu'Elle **n'a pas seulement assisté mais participé**, et de dérouler devant tous les yeux la série de ces divines vérités proposées à notre méditation.

Cardinal Pie, évêque de Poitiers (1815 – 1880)

Mandement d'août 1856

Nous savons par la doctrine de tous les siècles, par le témoignage de tous les saints, et nous avons appris nous-même par une douce expérience, que Dieu a rendu sa Mère **dépositaire de la grâce**, qu'elle est la trésorière du ciel, la **dispensatrice de tous les dons** (...) en un mot, le **canal de tous les biens** pour le temps et pour l'éternité.

Saint Pie X (1835 – 1914)

Encyclique *Ad Diem Illum Laetissimum* (2 février 1904)

Aussi, entre Marie et Jésus, il y a perpétuelle société de vie et de souffrance, qui fait qu'on peut leur appliquer à égal titre cette parole du Prophète : « *Ma vie s'est consumée dans la douleur et mes années dans les gémissements* » (Ps. XXX, 11).

Et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge « *debout auprès de la croix, saisie sans doute par l'horreur du spectacle, heureuse pourtant de ce que son Fils s'immolaît pour le salut du genre humain, et, d'ailleurs, participant tellement à ses douleurs que de prendre sur elle les tourments qu'il endurait lui eût paru, si la chose eût été possible, infiniment préférable* » (S. Bonaventure, I Sent., d. 48, ad Litt., dub. 4).

La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances entre Marie et Jésus, c'est que Marie « *mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue* » (Eadmeri mon., *De Excellentia Virg. Mariæ*, c. IX), et, partant, la **dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang**.

Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils a été donné à cette auguste Vierge « *d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier* » (Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*).

La source est donc Jésus Christ « *de la plénitude de qui nous avons tout reçu* » (Joan. I, 16) ; « *par qui tout le corps, lié et rendu compact moyennant les jointures de communication, prend les accroissements propres au corps et s'édifie dans la charité* » (Ephes. IV, 16). Mais Marie, comme le remarque justement saint Bernard, est l’« aqueduc » (Serm. de temp., in Nativ. B. V., " De Aqueductu ", n. 4) ; ou, si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête, Nous voulons dire le cou. Oui, dit saint Bernardin de Sienne, « elle est le cou de notre chef, moyennant lequel celui-ci communique à son corps mystique tous les dons spirituels » (S. Bernardin. Sen., Quadrag. de Evangelio æterno, Serm. X, a. III, c.3). Il s'en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ et qu'elle a été **associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption**, elle nous mérite de congruo , comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité de condigno, et elle est **le ministre suprême de la dispensation des grâces**. « *Lui, Jésus, siège à la droite de la majesté divine dans la sublimité des cieux* » (Hebr. I, 3). Elle, Marie, se tient à la droite de son Fils ; « *refuge si assuré et secours si fidèle contre tous les dangers, que l'on n'a rien à craindre, à désespérer de rien sous sa conduite, sous ses auspices, sous son patronage, sous son égide* » (Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*).

Congrégation des Rites : le décret *Dolores Virginis Deiparae* du 13 mai 1908 approuve l'usage de l'expression « **co-rédemptrice du genre humain** ». ([ASS 41 \(1908\), 409](#))

Saint-Office : le décret du 27 mars 1913 (approuvé par saint Pie X le 26 juin) approuva l'usage du terme « **co-rédemptrice** » :

Parmi les vierges, il y en a dont le pieux amour pour la Sainte Vierge les ravit tellement, qu'elles ne mentionnent jamais Jésus sans le nom glorieux de leur Mère, **notre corédemptrice**, la Bienheureuse Marie. ([AAS, tome 5 \[année 1913\], page 364](#)).

Saint-Office : le décret du 22 janvier 1914 accorde une indulgence pour la récitation d'une oraison dans laquelle Marie est appelée « **co-rédemptrice du genre humain** » ([AAS, tome 6 \[année 1914\], pages 108-109](#)).

Benoît XV (1854 – 1922)

Messe et l'office liturgique de la Bienheureuse Vierge Marie Médiatrice de toutes les grâces (fête instaurée le 21 janvier 1921 à la demande du cardinal Mercier, archevêque de Malines et placée au 31 mai pour couronner le mois de Marie)

Collecte : Seigneur Jésus-Christ, notre médiateur auprès du Père, vous qui avez daigné nous donner la bienheureuse Vierge, votre mère et la nôtre, pour être notre **médiatrice** auprès de vous, accordez, dans votre bonté, à quiconque s'approche de vous pour implorer des biens, la joie de **les obtenir tous par son intercession**.

Secrète : Par la prière de celle qui est à la fois votre mère et notre **médiatrice**,

Postcommunion : Que la prière de la bienheureuse Marie, votre mère et notre **médiatrice**, ...

Office de Matines

Invitatoire : Le Christ Rédempteur a voulu que **nous recevions tous les biens par Marie**.

Hymne : Tous les dons que nous a mérités le Rédempteur nous sont **distribués par Marie sa mère**.

3^e leçon : **Médiatrice du monde entier** à la suite du Médiateur.

Verset du Benedictus : Priez pour nous, ô notre **très puissante médiateur**.

Encyclique *Inter Sodalicia* (22 mars 1918)

En s'associant à la Passion et à la mort de son Fils, elle a souffert comme à en mourir (...) pour apaiser la justice divine ; autant qu'elle le pouvait, elle a immolé son Fils, de telle façon **qu'on peut dire avec raison qu'avec lui elle a racheté le genre humain**. Et, pour cette raison, **toutes les sortes de grâces** que nous puisions **dans le trésor de la rédemption viennent à nous**, pour ainsi dire, **des mains de la Vierge douloureuse**.

Pie XI (1857- 1939), premier pape à utiliser le terme de co-rédemptrice

Encyclique *Fausto appetente die* (29 juin 1921)

[Saint Dominique] était, en effet, persuadé de deux choses : d'une part, Marie est si puissante auprès de son divin Fils que **toutes les grâces accordées par Dieu aux hommes leur sont toujours données par l'intermédiaire et au gré de la Sainte Vierge** ; d'autre part, Marie est si bonne et si miséricordieuse que, accoutumée à secourir spontanément ceux qui souffrent, elle est absolument incapable de repousser ceux qui implorent son secours.

Lettre apostolique *Galliam, Ecclesiae filiam primogenitam*, 2 mars 1922

La Vierge Mère en personne, **trésorière auprès de Dieu de toutes les grâces**, a semblé, par des apparitions répétées, approuver et confirmer la dévotion du peuple français.

Lettre apostolique *Explorata res* (2 février 1923)

Celui-là n'encourra pas la mort éternelle, qui jouira surtout à son dernier moment de l'assistance de la Très Sainte Vierge. Cette opinion des docteurs de l'Église, confirmée par le sentiment du peuple chrétien et par une longue expérience, s'appuie surtout sur ce fait **que la Vierge douloureuse fut associée à Jésus-Christ dans l'œuvre de la Rédemption**. Constituée ainsi mère des hommes, elle couvre de son amoureuse protection les enfants, qui lui ont été confiés pour ainsi dire par testament de la divine charité. (*AAS, tome XV [année 1923]*, pages 104-105)

Lettre apostolique *Exstat in civitate* (1^{er} février 1924)

Il est clair que de nombreux pontifes romains [...] ont suscité parmi les nations la dévotion envers la Mère très clémence, la Vierge Marie, consolatrice des affligés et **trésorière de toutes les grâces** auprès de Dieu. (*AAS, tome XVI [année 1924]*, 152)

Bref du 20 juillet 1925 *Ad B.V.M. a sacratissimo Rosario in Valle Pompeiana*

Il approuve et indulgencie une prière s'adressant à la Reine du Rosaire de Pompéi, lui donnant le titre de « co-rédemptrice » : « Souviens-toi aussi qu'au Calvaire tu as été constituée **co-rédemptrice**, collaborant avec la crucifixion de ton cœur au salut du monde, avec ton Fils crucifié » (*Enchiridion Indulgentiarum, Roma 1952*, page 482, n. 628)

Lettre apostolique *Cognitum sane* (14 janvier 1926)

Nous, pour qui rien n'est plus cher que de voir la dévotion du peuple chrétien s'éveiller de plus en plus envers la Vierge, qui est la **trésorière de toutes les grâces** auprès de Dieu, pensons que nous devons exaucer ces souhaits. (*AAS, tome XVIII [année 1926]*, 213)

Encyclique *Miserentissimus Redemptor* (8 mai 1928)

Que Marie la Vierge très bienveillante et la Mère de Dieu digne sourire, elle qui nous donna Jésus notre Rédempteur, qui l'éleva, qui l'offrit comme victime au pied de la croix, et qui, par sa mystérieuse union avec le Christ et par une grâce particulière reçue de lui, fut aussi **Réparatrice** et est pieusement appelée de ce nom. Plein de confiance en son intercession auprès du Christ qui, **seul Médiateur entre Dieu et les hommes**, a voulu cependant s'associer sa Mère comme avocate des pécheurs et comme **dispensatrice et médiatrice de ses grâces**.

Encyclique *Caritate Christi compulsi* (3 mai 1932) (n°34)

Qu'ils le (le Sacré-Cœur) prient, en recourant à la puissante intercession de **Marie, Médiatrice de toutes les grâces**, pour eux et pour leurs familles, pour leur patrie, pour l'Église.

Allocution aux pèlerins de Vicenza (30 novembre 1933)

Le Rédempteur se devait, par la force des choses, d'**associer sa Mère à son œuvre**. C'est pourquoi nous l'invoquons sous le titre de **co-rédemptrice**. Elle nous a donné le Sauveur. Elle l'a conduit à son œuvre de rédemption jusqu'à la croix. Elle a partagé avec lui les souffrances de l'agonie et de la mort en laquelle Jésus consommait le rachat de tous les hommes.

Radio-message aux pèlerins de Lourdes (29 avril 1935)

Ô Mère de piété et de miséricorde, vous qui comme **co-rédemptrice et associée de ses douleurs** assistiez votre doux Fils tandis qu'Il accomplissait sur l'autel de la Croix la Rédemption du genre humain, conservez en nous, et accroissez chaque jour, nous vous en prions, les précieux fruits de sa rédemption et de votre compassion.

Encyclique *Ingravescentibus malis* (29 septembre 1937)

Tout ce qui nous est accordé nous vient du Dieu tout-puissant **par les mains de la Mère de Dieu**.

Pie XII (1876 – 1958)

Encyclique *Mystici Corporis Christi* (29 juin 1943)

Ce fut elle [Marie] qui (...) toujours très étroitement unie à son Fils, le présenta sur le Golgotha au Père éternel, en y joignant l'holocauste de ses droits et de son amour de mère, pour tous les fils d'Adam. (...) Ce fut elle enfin qui, en supportant ses immenses douleurs d'une âme pleine de force et de confiance, plus que tous les chrétiens, vraie Reine des martyrs, « **compléta ce qui manquait aux souffrances du Christ... pour son Corps qui est l'Église** » (Col 1, 24).

Encyclique *Ad Caeli Reginam* (11 octobre 1954)

Dans l'accomplissement de la Rédemption, la très Sainte Vierge fut **étroitement associée au Christ**. (...) En effet “*Comme le Christ pour nous avoir rachetés, est notre Seigneur et notre Roi à un titre particulier, ainsi la Bienheureuse Vierge est aussi notre Reine et Souveraine à cause de la manière unique dont elle*

contribua à notre Rédemption, en donnant sa chair à son Fils et en l'offrant volontairement pour nous, désirant, demandant et procurant notre salut d'une manière toute spéciale".

Marie fut, par la volonté de Dieu, associée au Christ Jésus, principe de salut, et cela d'une manière semblable à celle dont Ève fut associée à Adam, principe de mort ; (...) elle fut prédestinée comme Mère de Dieu, précisément, pour être *associée à lui dans la rédemption* du genre humain.

Décret *De Miraculis* (11 janvier 1942)

Le docteur Mellifluus (saint Bernard †1153), gloire de la Bourgogne et de l'Église universelle, résume la Tradition des Pères lorsqu'il enseigne que **Dieu a voulu que nous ayons tout par Marie**, et cette très douce et vivifiante **doctrine est admise à l'heure actuelle d'un commun accord par les théologiens**.

Encyclique *Doctor Mellifluus* (24 mai 1953)

Et à cette charité ardente envers Jésus-Christ, Bernard joignait une piété très tendre et très douce envers Celle qui lui donna la vie, qu'il vénérait comme une Mère très aimante et qu'il honorait avec passion. Il avait une telle confiance en sa très puissante protection qu'il n'a pas hésité à écrire : « *Dieu a voulu que nous n'ayons rien qui ne passât par les mains de Marie* ». (*In Vigil. Nat. Domini, Serm. III, 10* ; Migne, *P. L.*, CLXXXIII, 100-A.) Et aussi : « *Telle est sa volonté que nous ayons tout par Marie* ». (*Serm. In Nat. Mariae, 7* ; Migne, *P. L.*, CLXXXIII, 441-B.)

Radiomessage aux fidèles du Portugal pour le couronnement de Notre-Dame de Fatima (13 mai 1946)

Associée, comme Mère et Ministre, au Roi des martyrs, dans l'œuvre ineffable de la Rédemption du genre humain, elle lui est également associée pour toujours, avec un pouvoir pour ainsi dire illimité, dans la distribution des grâces qui découlent de la Rédemption.

Saint Maximilien Kolbe (1894 – 1941)

Ainsi Marie devient une avec le Christ ; **elle est la Co-Rédemptrice du genre humain.** (*Conférences de Niepokalanów*, 1937)

Charlet Journet (1891 – 1975)

La **médiation co-rédemptrice** personnelle de la Vierge est plus haute que celle de l'Église entière. (...) En Marie, l'Église est co-rédemptrice de tout ce dont le Christ est l'unique rédempteur, à savoir tous les hommes, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent. (...) Ainsi la médiation rédemptrice du Christ porte la **médiation co-rédemptrice universelle de la Vierge**, qui porte à son tour la médiation co-rédemptrice collective de l'Église et la co-rédemption particulière des chrétiens, car il y a des âmes qui en portent d'autres. (*Théologie de l'Église*, ch. IV, *La Vierge dans l'Église*)

Dictionnaire de théologie catholique, volume 9.2 publié en 1927

Article "Marie" colonnes 2339 à 2474 (130 pages)

3^e conclusion concernant le titre de co-rédemptrice donné à Marie

§ b : **Le mot co-rédemptrice** signifiant, par lui-même, une simple coopération à la rédemption de Jésus-Christ, et ayant reçu, depuis plusieurs siècles, dans le langage théologique, le sens très déterminé d'une coopération secondaire et dépendante, selon les témoignages précités, **il n'y a point de difficulté sérieuse à s'en servir**, à condition que l'on ait soin de l'accompagner de quelques expressions indiquant que le rôle de Marie, dans cette coopération, est un rôle secondaire et dépendant.

2^e conclusion dogmatique concernant l'attribution à Marie du titre de dispensatrice de toutes les grâces, ou de médiatrice pour la distribution de toutes les grâces.

Ces expressions, consacrées, au moins depuis plusieurs siècles, par l'enseignement théologique, à signifier en Marie un pouvoir éminent d'intercession ont approuvées par l'emploi qu'en ont fait Léon XIII et Pie X, dans plusieurs encycliques. Ils y louent particulièrement en Marie les titres glorieux de *coelestium administra gratiarum, unoersorum munerum dispensatrix quae nobis Jesus nece et sanguine comparavit*. On comprend, d'ailleurs, que depuis longtemps ce langage avait l'approbation de l'Église, par l'emploi fréquent de semblables expressions dans la liturgie sacrée, notamment dans l'office de la très sainte Vierge et dans les messes célébrées en son honneur.

Enseignements pontificaux de Solesmes, Notre-Dame, Desclée, 1958, pp. 40-42

Marie est **Co-rédemptrice**. Marie a des liens avec la Rédemption : Elle la commence, Elle y coopère, Elle y prend réellement part, et Elle rachète le genre humain comme associée au Rédempteur, et donc comme Co-rédemptrice. [...] Marie, par ses mérites, prend part à la Rédemption ; ils sont proportionnés à sa sainteté, à son union au Christ. **Elle [nous] mérite de congruo (en charité) ce que le Christ [nous] a mérité de condigno (en justice).** Elle complète la Passion du Christ plus que les autres chrétiens. Elle recueille l'héritage de labeur que Lui a légué son Fils. **Le Christ en Croix confirme ce dessein de Dieu sur Marie.**

Vatican II

Schéma préparatoire sur la Sainte Vierge, validé par Jean XXIII le 10 novembre 1962

Dans les "Praenotanda", la Commission théologique affirme :

1) la Mère de Dieu a coopéré à l'œuvre de notre Rédemption : « verum etiam cum eo et sub eo operam suam consociavit in humani generis redemptione peragenda » ; « in cooperatione Matris Dei, Novae veluti Hevae cum novo Adamo, in humanae redemptionis peragendo opere ».

2) Marie est Médiatrice des grâces : « Ita non immerito ab Ecclesia beatissima Virgo gratiarum Mediatrix nuncupatur ».

3) ces titres mariaux, en soi très vrais (« licet in se verissima ») pourraient être mal interprétés par les protestants, par exemple « *Corredemptrix humani generis* » (S. Pie X, Pie XI).

4) Marie peut être appelée Corédemptrice : « [...] Paucis verbis : compassio Mariae connexionem habet cum redemptione, talique modo ut ipsa inde merito dici possit *corredemptrix*, et per modum unius recensentur fructus redemptionis Christi et compassionis Mariae »

Pétition présentée par 380 évêques

380 évêques, soit 15% des participants, ont demandé la définition dogmatique de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge. Le pape Paul VI refusa, mais dans le paragraphe 62 de Lumen gentium, le titre de « médiatrice » aux autres titres attribués à Marie.